

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2024-028

SEANCE DU JEUDI 15 FÉVRIER 2024

Le jeudi 15 février 2024, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 24
Nombre de Membres présents : 18	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 6	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Daniel DAMMERY pouvoir à Chantal BOISNIER, Sophie LAGREE pouvoir à Jean-Luc DUPONT, Anne LUMEAU pouvoir à Christelle LAMBERT, Hélène BELLUT pouvoir à Jean-François DAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE pouvoir à Lucile VUILLERMOZ, Laurent BAUMEL pouvoir à Françoise BAUDIN.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Anne LUMEAU, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-Jacques LAPORTE, Laurent BAUMEL, Yoanna DESROCHES, Corinne RUFET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Eric MAUCORT

Tarifs des visites guidées de groupe pour les plus de 35 personnes

Depuis 2001, à la suite de la signature de la convention Ville d'art et d'histoire entre la Ville de Chinon et le Ministère de la Culture, des visites guidées de Chinon sont régulièrement proposées aux habitants et aux touristes.

Elles sont assurées par des guides-conférenciers professionnels, employés par la Ville de Chinon. Les recettes générées reviennent à la Ville, via la régie de recettes « Visites de ville ». L'Office de Tourisme assure la commercialisation et la promotion des visites et perçoit sur les recettes une commission de 10%.

Les tarifs des visites ont été revalorisés en février 2023 pour des visites d'1h, de 2h et de 3h30 entre 1 et 35 personnes.

Ces tarifs correspondent à ceux du tableau suivant :

	Visite d'1h00	Visite de 2h00 <i>la plupart des demandes</i>	Visite de 3h30
Tarifs revalorisés en 2023	80 € forfait groupe 1-20 personnes 120 € forfait groupe 21-35 personnes + 30 € dimanche/jour férié	100 € forfait groupe 1-20 personnes 150 € forfait groupe 21-35 personnes + 30 € si dimanche/jour férié	150 € forfait groupe 1-20 personnes 225 € forfait groupe 21-35 personnes + 30€ si dimanche/jour férié

Il est donc proposé d'établir des tarifs pour les visites de groupe de plus de 35 personnes, en complément des précédents instaurés.

Proposition des tarifs de groupe de plus de 35 personnes

Les tarifs proposés ci-dessous ont été mis au point en collaboration avec l'Office de Tourisme, en tenant compte des pratiques dans les villes/sites avoisinants comparables.

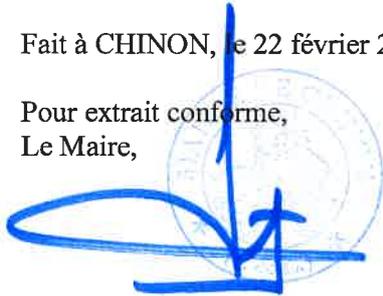
	Visite d'1h	Visite de 2h <i>(la plupart des demandes)</i>	Visite de 3h30
Tarifs proposés pour 2024	160 € forfait groupe 36-50 personnes 200 € forfait groupe 51-65 personnes + 30 € dimanche/jour férié.	200 € forfait groupe 36-50 personnes 250 € forfait groupe 51-65 personnes + 30 € si dimanche/jour férié	300 € forfait groupe 36-50 personnes 375 € forfait groupe 51-65 personnes + 30€ si dimanche/jour férié

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs pour les visites de groupe de plus de 35 personnes à partir du 1^{er} février 2024.

Fait à CHINON, le 22 février 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 29/02/2024

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.